



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 04/06/2026

STATIONNEMENT

Secteur Kercado

RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN

Le 23/06/2026, le stationnement des véhicules est interdit RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN conformément au plan ci joint.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

19 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

- Du 11/06/2026 au 14/06/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 Place réservée au droit du n° 19 conformément au plan ci joint
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Sud Est

RUE JEAN PERRIN

À compter du 08/06/2026 et jusqu'au 12/06/2026, 2 RUE JEAN PERRIN, un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation :

- La vitesse des véhicules est limitée à
- 30 km/h. La circulation est alternée par B15+C18.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU MENE

Nombre d'emplacements concernés : 3 Places réservées conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

- Le 17/06/2026, le stationnement sera interdit au droit des n° 25-27 sur 4 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 4

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Ouest

AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT

- Du 05/06/2026 au 19/06/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- 3 places réservées au droit du n° 16 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation pour interdire le stationnement
- **Lors de la mise en place de la benne, celle-ci devra le moins possible empiéter sur la bande cyclable**
- **L'entreprise devra positionner une signalétique de protection pour signaler la benne**

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

RUE MARCELIN BERTHELOT

À compter du 15/06/2026 et jusqu'au 18/06/2026, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

Le 17/06/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 25 - 27 sur 4 places.

La circulation se fera sur une voie au lei de deux au droit du grutage
